

# Dates d'arrêtés de Paies : 2022

Les arrêtés de paies auront lieu les dimanches suivants :

- Janvier le 22
- Février le 20
- Mars le 20
- Avril le 24
- Mai le 22
- Juin le 19
- Juillet le 17
- Aout le 21
- Septembre le 18
- Octobre le 23
- Novembre le 20
- Décembre le 18

